



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
VILLE DE CHÂTEAU-RICHER

## Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Edin Gusic, greffier de la Ville de Château-Richer, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 655-26 modifiant le règlement numéro 623-24 afin d'ajouter des études et acquisitions complémentaires, sans augmenter le montant total de la dépense autorisée est de 3776 personnes;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 389 personnes;
- Que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- Que le Règlement 655-26 modifiant le règlement numéro 623-24 afin d'ajouter des études et acquisitions complémentaires, sans augmenter le montant total de la dépense autorisée est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Edin Gusic  
Greffier  
Le 2 mars 2026

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)